

Réponses de Jean-Paul Chifflet, Directeur Général de Crédit Agricole S.A aux questions formulées par Bastamag :

Où va l'argent que vos clients déposent sur leurs comptes dans le réseau des Caisses du Crédit Agricole ? Est-il possible qu'une partie de ces fonds soient utilisés pour effectuer des opérations de nature spéculative, et donc risquées, sur les marchés financiers ?

Le Crédit Agricole est loin des activités spéculatives évoquées dans votre question.

En effet, le métier d'une banque est de financer l'économie grâce :

- aux dépôts et à l'épargne des ménages et des entreprises ;
- et à des emprunts court terme et long terme, obligataires notamment.

Les dépôts et l'épargne des Caisses régionales servent au financement de l'économie régionale, (sauf les montants centralisés à la Caisse des Dépôts dans le cadre du Livret A). Sont exclus de ce périmètre les placements en assurance-vie, les valeurs mobilières comme les sicav et les fonds communs de placement, dont la gestion est confiée principalement à des filiales du Groupe. Les crédits et financements réalisés par les réseaux à l'étranger utilisent des sources de financement locales (dépôts, émissions). En Italie par exemple, Cariparma Crédit Agricole collecte plus d'épargne qu'elle n'octroie de crédits.

Les investissements pour acquérir des filiales à l'étranger ont été financés par des augmentations de capital ou/et l'émission de dette et, là encore, sans puiser dans les économies des clients régionaux. En cas de graves difficultés rencontrées par une de ses filiales au sein du Groupe, Crédit Agricole SA utilisera des sources de financement autres que les dépôts de ses clients.

Par ailleurs, dès 2008, la banque de financement et d'investissement du Crédit Agricole, Crédit Agricole CIB, a annoncé la réduction de son profil de risque. Cela s'est traduit par l'abandon d'un certain nombre d'activités : dérivés actions, matières premières, trading pour compte propre. Aujourd'hui, Crédit Agricole CIB a fait évoluer son modèle et se consacre au financement et à l'accompagnement des grandes entreprises clientes de notre Groupe. Crédit Agricole CIB finance la construction d'avions, de bateaux, l'accompagnement du développement international des ETI et des PME françaises et européennes, le financement de projets d'infrastructures d'énergie et de transports, etc.

Est-il exact que votre taux effectif d'imposition sur les sociétés soit de 8%, soit beaucoup moins que le taux fixé par la loi, comme l'indique un rapport récent du Conseil des prélèvements obligatoires ?

Le taux de l'impôt sur les sociétés payé par l'ensemble des entités du Crédit agricole a été d'environ 30% en 2013.

Le Crédit Agricole a payé en 2013 un total de 3,5 Mds d'euros d'impôts, le faisant figurer aux premières places des entreprises françaises les plus imposées et taxées sur le territoire français.

Le taux apparent d'imposition de 8% que vous mentionnez est une notion comptable et non fiscale établie sur une partie seulement du groupe Crédit Agricole (Crédit Agricole SA). Elle ne rend absolument pas compte du poids total de l'impôt sur les sociétés payé par l'ensemble des entités du Crédit agricole, qui a été d'environ 30% en 2013. Ce taux est inférieur au taux de 38% (qui est le taux de l'IS en France) en raison :

- des opérations taxées à un autre niveau que 38%, en application de la loi ;
- de la prise en compte dans l'assiette fiscale d'une partie seulement de la perte occasionnée par la cession d'Emporiki.

En suivant ce seul indicateur du taux effectif d'imposition de Crédit Agricole SA, le Groupe aurait supporté un taux de 49% en 2012, très supérieur au taux légal, ce qui témoigne du caractère trompeur de cette lecture.

Pourriez-vous nous donner votre avis à propos des manipulations du Libor – Euribor auxquelles aurait notamment participé le Crédit Agricole et sur lesquelles la Commission européenne enquête actuellement ?

A la suite de son enquête, la Commission Européenne a proposé à Crédit Agricole SA et à Crédit Agricole CIB une transaction qui n'a pas été acceptée par le Groupe Crédit Agricole, lequel a refusé de reconnaître son implication dans les manipulations alléguées. Suite à ce refus, la Commission a envoyé, le 21 mai 2014, une communication de griefs. Crédit Agricole SA, tout comme Crédit Agricole CIB, répondent actuellement à la Commission Européenne.

Pourriez-vous nous expliquer les raisons de l'incident de trading intervenu dans une salle de marché du Crédit Agricole en août 2007, qui a occasionné une perte de 250 millions d'euros, perte qui aurait pu être aussi importante que celle causée par Jérôme Kerviel à la Société Générale si les marchés n'avaient pas évolué favorablement ?

Le chiffre de 250 millions d'euros est très loin de la perte causée dans d'autres banques et les cas ne sont pas comparables.

Le 4 septembre 2007, la Direction Générale de Calyon (aujourd'hui Crédit Agricole CIB) a été informée de l'identification, dans sa succursale de New York, de l'existence d'une position de marché anormalement élevée sur certains indices du marché du crédit.

Cette position avait été constituée pour l'essentiel dans les derniers jours du mois d'août, au-delà de toute autorisation et délégation. Elle a été ramenée rapidement à l'intérieur du cadre de fonctionnement normal des activités de trading chez Calyon et l'impact total de cette opération sur les résultats de Calyon avait été de 250 millions d'euros, entièrement pris en compte sur les résultats du troisième trimestre 2007. Malgré cette perte, Calyon avait alors affiché des résultats bénéficiaires.

En septembre 2007, dès que Calyon et Crédit Agricole SA ont eu connaissance de ce grave incident, toutes les mesures ont été immédiatement prises pour empêcher tout nouvel événement de ce type : les dispositifs d'alerte et de sécurité ont été immédiatement renforcés, les sanctions disciplinaires appropriées ont été engagées.

Ne peut-on considérer que la stratégie du Crédit Agricole, de plus en plus tournée vers les marchés financiers, s'inscrit dans le cadre d'un processus volontaire de « démutualisation » qui l'éloigne de son modèle mutualiste tel que défini dans ses statuts ?

Le groupe Crédit Agricole est né il y a plus d'un siècle de sociétés coopératives de crédit régionales, fondées sur des principes de mutualisme et de solidarité. Aujourd'hui, le Crédit Agricole s'est bien sûr beaucoup développé, mais sa structure et son mode d'organisation sont toujours fidèles aux valeurs et aux finalités définies par les fondateurs il y a 120 ans.

Cotée en Bourse depuis 2001, Crédit Agricole SA est la filiale à 56% de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole, elles-mêmes organisées au sein d'une société holding dénommée SAS Rue la Boétie. Crédit Agricole SA, qui est cotée en Bourse, est donc la filiale d'entreprises coopératives et mutualistes qui obéissent

toujours au statut de la coopération et aux finalités de leurs fondateurs, dans les territoires et les régions dans lesquelles elles agissent.

La structure Crédit Agricole SA a été cotée en 2001 précisément pour préserver l'organisation et les valeurs coopératives tout en mettant à leur service les métiers de la banque apparus dans la période récente et nécessaires à l'activité et au développement des clients : il s'agit de l'assurance, de la gestion d'actifs, du leasing et du factoring, du crédit à la consommation, de l'accompagnement des entreprises à l'international via la banque de financement et d'investissement.

Il est prévu dans les accords de cotation de Crédit Agricole SA que la participation des Caisses régionales dans le groupe Crédit Agricole SA ne peut descendre en dessous de 50%. Cela interdit donc toute démutualisation.

Par ailleurs, depuis 2010, les décisions prises par Crédit Agricole SA s'inscrivent largement dans le respect de ses valeurs mutualistes et coopératives, notamment de responsabilité et de proximité. A un moment où beaucoup de banques internationales ont poursuivi leur développement sur des marchés risqués, Crédit Agricole SA a décidé de réduire considérablement le profil de risque du Groupe, notamment sur les marchés financiers. Il a été décidé de changer la pondération des métiers au sein du Groupe, en renforçant la place de la banque de proximité qui est au cœur de son modèle, ainsi que les métiers de gestion de l'épargne. Il a aussi été décidé de stopper les activités de marchés les plus risquées.

Aujourd'hui, le groupe Crédit Agricole réalise environ 75% de son volume d'affaires en France et 95% en Europe. La banque de proximité représente environ 70% de son volume d'affaires, contre environ 10% pour la banque de financement et d'investissement.